

# AIDE REGIONALE A LA FORMATION DES MAITRES D'APPRENTISSAGE

## Demande de versement de l'aide

L'aide régionale à la formation des maîtres d'apprentissage est ouverte aux entreprises privées,  
quel que soit le nombre de salariés (informations au verso)

Je soussigné, Madame / Monsieur .....

fonction dans l'entreprise .....

atteste sur l'honneur :

- avoir pris connaissance du règlement de versement de l'aide et l'accepter,
- que le contrat d'apprentissage est en cours

### Références de votre dossier :

Nom et prénom de l'apprenti : .....

Dates de début et fin du contrat : du .../.../..... au .../.../.....

Nom de l'entreprise : .....

N° SIRET : .....

Nom et prénom du maître d'apprentissage : .....

Fait à .....

Le .....

Signature et cachet de l'entreprise

## **INFORMATIONS**

**Une seule aide est versée par maître d'apprentissage ayant effectué une formation de 2 jours ou 14 heures minimum, à compter du 01/07/2017 dans un organisme référencé par la Région, quel que soit le nombre d'apprentis suivis par ce tuteur.**

**Avec la réforme de l'apprentissage (loi n° 2018-771 du 05/09/2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel), cette aide s'éteindra au 30/06/2019. Les formations de maîtres d'apprentissage devront être entièrement réalisées à cette date.**

Pour permettre le versement de l'aide régionale à la formation de 500 € par la Région Bourgogne Franche-Comté, la présente attestation doit être accompagnée des pièces suivantes :

- RIB/IBAN professionnel
- Attestation de formation délivrée par l'organisme de formation référencé par la Région.

Contact :

Région Bourgogne Franche-Comté  
Direction de la Carte des formations, apprentissage, formations sanitaires et sociales  
Service Accompagnement des apprenants  
4 square Castan – CS 51857  
25031 BESANCON CEDEX

Chantal ROY – Besançon – 03 81 61 64 33